

Référence	<p>L'an deux mil vingt-deux, le sept du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni exceptionnellement au sein de la salle polyvalente pendant le temps des travaux du Centre-ville, sous la présidence de Monsieur Olivier TURPIN, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie provisoire conformément à la Loi.</p> <p><u>Présents</u> : Olivier TURPIN, Maire – Mélanie DAZIN-DESLANDES, Thierry MASQUELIER, Hélène HEROGUER, Philippe SIMOENS, Adjoint – Audrey VANHERSECKE, Thibault TISON, Alexia GAILLET, Jean-Claude HAUTCOEUR, Valère CARETTE, Hélène HAVRET, Aimé DUQUENNE, Isabelle DESCAMPS, Conseillers municipaux.</p> <p><u>Excusés</u> : Sabrina WATRELOT, Jacques DURIEU qui donne pouvoir à Isabelle DESCAMPS.</p> <p><u>A été nommée secrétaire de séance</u> : Mélanie DAZIN-DESLANDES.</p> <p>DÉLIBÉRATION N°2022-28 – AFFAIRES CULTURELLES – MISE EN RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LES VILLES D'ANSTAIN, FOREST-SUR-MARQUE, GRUSON ET TRESSIN – APPROBATION DE L'AVENANT N°1.</p>
2022/28	
Objet de la délibération	
Approbation de l'avenant n°1 à la convention de partenariat régissant la mise en réseau des bibliothèques des villes d'Anstaing, Forest-sur-Marque Gruson et Tressin	
Membres du Conseil Municipal	
En exercice : 15 Présents : 13 Qui ont pris part au vote : 13	
Date de la convocation	
1^{er} juin 2022	
Vote	
A la majorité Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 1	

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération n°2021-63 en date du 14 décembre 2021, le Conseil Municipal a approuvé la Convention constitutive d'un réseau de lecture publique regroupant les bibliothèques-médiathèques d'Anstaing, Forest-sur-Marque, Gruson et Tressin.

Pour rappel, cette Convention fixe les règles de fonctionnement dudit réseau ainsi que ses objectifs.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'après plusieurs mois d'existence du réseau ainsi constitué, une mise en cohérence de la convention de partenariat avec la réalité des besoins et des attentes de chacun s'impose.

Ainsi, à la demande des différents signataires de la Convention, certains articles ont été réécrits. Cette demande justifie donc le passage au vote d'un avenant n°1.

Monsieur le Maire explique que le projet d'avenant n°1, annexé à la présente délibération, modifie notamment les objectifs du réseau, le mode de circulation des documents, les droits d'inscription et le paragraphe lié au budget.

Monsieur le Maire demande donc à l'Assemblée d'approuver le contenu de l'avenant n°1 à la convention de partenariat précitée.

Sur le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à main levée par : **12** voix pour – **0** voix contre – **1** abstention (Isabelle DESCAMPS) – **1** ne prend pas part au vote (Valère CARETTE, en tant que Président de l'Association « Culture(s) à Gruson »), **décide** :

- **D'approuver** les termes de l'avenant n°1 à la convention de partenariat, annexé à la présente délibération ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention précitée, qui sera approuvée dans les mêmes termes par les Conseils Municipaux des communes d'Anstaing, Forest sur Marque et Tressin.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les an, mois et jour susdits. Pour copie conforme,

Le Maire

Olivier TURPIN

